

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**Comité administratif**

Amqui, le 6 septembre 2023

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 6 septembre 2023 à compter de 16h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	Mme Odile Roy (Causapsca)

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, ainsi que Mmes Lise Tremblay et Nathalie Lévesque et MM Bertin Denis, Frédéric Desjardins et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence : Aucune

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution CA 2023-149 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 6 septembre 2023**

Le quorum étant constaté, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 16h.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution CA 2023-150 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2023**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2023
4. Gestion financière
  - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 5.1. Avis sur une demande de dérogation mineure – TNO du Lac-Alfred
  - 5.2. Fin de probation de l'employé numéro 01-54
  - 5.3. Avis de conformité des PRU
6. Communication du service de développement
  - 6.1. Confirmation d'embauche – Conseiller en développement social
7. Communication du service de génie municipal
  - 7.1. Demande de paiement no 4 – Projet de réaménagement au Palais de justice d'Amqui (SQI)
  - 7.2. Travaux de maçonnerie – Palais de justice
8. Gestion des ressources humaines
  - 8.1. Fin de probation de l'employée numéro 01-46
9. Autres sujets
  - 9.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 4 octobre 2023 à 16h
10. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2023**

**Résolution CA 2023-151 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2023**

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2023. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

## 4. GESTION FINANCIÈRE

### 4.1 Acceptation de la liste des comptes

#### Résolution CA 2023-152 concernant la liste des chèques pour la période du 21 août au 5 septembre 2023

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter la liste des chèques pour la période du 21 août au 5 septembre 2023 pour un montant de 1 097 993.80 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

#### Résolution CA 2023-153 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 16 août au 6 septembre 2023

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 16 août au 6 septembre 2023 pour un montant de 133 559.12 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

## 5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

### 5.1 Avis sur une demande de dérogation mineure – TNO du Lac-Alfred

#### Résolution CA 2023-154 concernant une décision du comité administratif de la MRC sur une demande de dérogation mineure

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC concernant le terrain de l'emplacement 00762-18-901, au nord du lot 5 583 869 (voir **figure 1**) dans le TNO du Lac-Alfred;

ATTENDU Le requérant souhaite implanter un abri en toile de marque MegaDome de 50 pieds par 80 pieds alors que ce matériau de revêtement n'est pas autorisé;

ATTENDU que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;

ATTENDU que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au comité administratif de la MRC d'accepter sans condition la demande ;

ATTENDU que personne ne s'est manifesté suite à la publication de l'avis invitant les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure à venir se faire entendre lors de la présente session du comité administratif de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que le comité administratif :

1° accorde la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un abri en toile de marque MegaDome de 50 pieds par 80 pieds alors que ce matériau de revêtement n'est pas autorisé.

2° autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement des TNO à délivrer le permis de construction.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

### 5.2 Fin de probation de l'employé numéro 01-54

Le comité administratif est informé de la fin de la période de probation de l'employé #01-54.

### 5.3 Avis de conformité des PRU

#### Résolution CA 2023-155 concernant un avis sur la conformité du règlement numéro 2023-08 de la municipalité de Sayabec

ATTENDU que le 15 août 2023 le Conseil de la Municipalité de Sayabec a adopté le règlement numéro 2023-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

ATTENDU que ledit règlement a pour objet d'autoriser, selon certaines conditions, les jeux gonflables dans la zone 63Cp située de part et d'autre du boulevard Joubert dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que l'analyse permet de conclure que le règlement numéro 2023-08 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'approuver le règlement numéro 2023-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 et d'autoriser le greffier adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

## 6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

### 6.1 Confirmation d'embauche – Conseiller en développement social

#### Résolution CA 2023-156 concernant la confirmation d'embauche d'une conseillère en développement social

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'accepter la nomination de Madame Nancy Bérubé comme conseillère en développement social au sein du service de développement de la MRC de La Matapédia, avec le 18 septembre 2023 comme date d'entrée en poste, et payée à l'échelon 9 de la politique des relations de travail de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

## 7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

### 7.1 Demande de paiement no 4 – Projet de réaménagement au Palais de justice d'Amqui (SQI)

#### Résolution CA 2023-157 concernant une demande de paiement #4 – Travaux de réaménagement salles d'entrevue, bureaux, visioparlor et visiocomparution (projet de la SQI)

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

- 1- d'approuver la demande de paiement n° 4 déposée par l'entrepreneur général, Les constructions Réjean Madore (9163 4188 Québec inc.) au montant de **211 587,98 \$ (taxes incluses)**, pour les travaux réaménagement salles d'entrevue, bureaux, visioparlor et visiocomparution au Palais de justice d'Amqui, pour les travaux exécutés du 18 juillet au 31 août 2023, la demande de paiement se détaille comme suit :

Montant original du marché	927 664,48 \$
Montant des modifications acceptées	5 010,81 \$
Montant du contrat à ce jour	932 675,29 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	809 355,48 \$
Retenue contractuelle (10 %)	80 935,55 \$
Sous-total	728 419,93 \$
Moins les paiement antérieurs	544 390,37 \$
Montant de la présente demande	184 029,56 \$
TPS	9 201,48 \$
TVQ	18 356,95 \$
<b>Total à payer</b>	<b>211 587,98 \$</b>

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

### 7.2 Travaux de maçonnerie – Palais de justice

#### Résolution CA 2023-158 concernant des travaux de maçonnerie au Palais de justice

Considérant qu'il a été constaté, lors d'une visite au Palais de justice d'Amqui, que trois têtes de fenêtres présentaient une détérioration importante nécessitant une intervention immédiate ;

- Considérant que l'entrepreneur Réjean Madore (9163 4188 Québec inc.) effectue actuellement des travaux au Palais de justice d'Amqui et que ces travaux incluent des travaux de maçonnerie ;
- Considérant que l'entreprise a soumis une proposition pour réparer les trois têtes de fenêtres au montant de 6 081.21 \$ (taxes incluses), ce qui inclut les travaux de maçonnerie en sous-traitance ;
- Considérant que le règlement 2023-08 portant sur la gestion contractuelle de la MRC prévoit que l'achat de biens et de services d'au moins 5 000 \$ et inférieur au seuil obligeant un appel d'offres public peut se faire de gré à gré, à la discrétion du comité administratif ou du conseil de la MRC ;
- Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat de réfection de la maçonnerie de trois fenêtres au Palais de justice d'Amqui à l'entreprise Réjean Madore (9163 4188 Québec inc.) au montant de 6 081.21 \$ (taxes incluses);
2. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication du contrat;
3. De financer cette dépense à même le montant qui sera payé par la SQI pour l'administration des travaux de réaménagement des salles d'entrevue, bureaux, visioparlour et visioconférence au Palais de justice d'Amqui.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

## **8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **8.1 Fin de probation de l'employée numéro 01-46**

Le comité administratif est informé de la fin de la période de probation de l'employé # 01-46.

## **9. AUTRES SUJETS**

### **9.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 4 octobre 2023 à 16h**

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance mercredi le 4 octobre 2023 à compter de 16h.

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CA 2023-159 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu de lever la séance à 16h26.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Pascal St-Amand, greffier adjoint